



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 avril 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 avril 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 26 avril 2024, qui vous est adressée par le Sénateur Mohammad Ishaq Dar, Ministre des affaires étrangères du Pakistan, et qui attire votre attention sur une campagne systématique orchestrée par l'Inde, caractérisée par des assassinats extrajudiciaires et extraterritoriaux perpétrés sur le territoire pakistanais (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité, au titre de la question intitulée « La question Inde-Pakistan ».

(Signé) Munir Akram



Annexe à la lettre datée du 26 avril 2024 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 26 avril 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan

Je souhaite attirer votre attention sur une série de faits qui non seulement enfreignent les principes fondamentaux de la paix et de la sécurité internationales, mais remettent également en cause les principes des relations interétatiques.

Le Gouvernement pakistanaise a récemment recueilli des preuves indéniables d'une campagne systématique orchestrée par l'Inde, caractérisée par des assassinats extrajudiciaires et extraterritoriaux perpétrés sur le territoire pakistanaise. Cette campagne a tragiquement entraîné la perte de vies civiles innocentes, y compris (mais pas seulement), Muhammad Riaz à Rawalakot (Azad Jammu-et-Cachemire), le 8 septembre 2023, et Shahid Latif à Daska (Sialkot), le 11 octobre 2023. De tels actes constituent une violation flagrante du droit international, notamment de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Pakistan, ainsi que du droit à la vie consacré par les instruments universels relatifs aux droits humains.

L'arrestation de personnes liées à ces actes odieux révèle l'existence d'un réseau impliquant des ressortissants indiens et des agents opérant à partir de pays tiers. Ce réseau, dirigé par des agents indiens identifiés, recrute activement par le truchement de plateformes de médias sociaux, et finance et contrôle l'exécution de ces activités criminelles. Ces agissements, commis par des agents de l'État indien, ne se produisent pas uniquement au Pakistan, mais s'étendent à l'échelle internationale, comme en témoignent l'assassinat de Hardip Singh Nijjar au Canada et la tentative d'assassinat de Gurpatwant Singh Pannun aux États-Unis.

En réponse à un article du journal britannique *The Guardian* daté du 4 avril 2024 sur les campagnes d'assassinat susmentionnées, le Ministre indien de la défense, Rajnath Singh, a déclaré ce qui suit lors d'une interview accordée à une chaîne de télévision indienne (CNN-News18), le 5 avril 2024 : « Si un terroriste issu d'un pays voisin tente de perturber l'Inde ou de mener des activités terroristes dans le pays, il subira une riposte appropriée. S'il s'échappe au Pakistan, nous irons au Pakistan et nous le tueros sur place ». Il a indiqué que le Premier Ministre indien avait également approuvé cette politique.

Le fait que l'Inde reconnaise son implication dans des assassinats extrajudiciaires et transnationaux sur le sol pakistanaise et qu'elle se déclare prête à exécuter davantage de civils, arbitrairement qualifiés de « terroristes », sur le territoire pakistanaise, constitue un aveu manifeste de culpabilité. Il s'agit d'une violation très grave du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États et du droit international coutumier documenté dans les articles de 2001 de la Commission du droit international sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite.

Ces faits dénotent une tendance inquiétante au terrorisme d'État, en contradiction directe avec les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier le paragraphe 4 de l'Article 2, qui interdit la menace ou l'emploi de la force contre un État. Ils sont de surcroît en contradiction avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui affirme que tout individu a droit à la vie et à la sûreté de sa personne.

Compte tenu de la gravité et des conséquences de ces actes pour la paix et la sécurité internationales, je demande instamment au Conseil de sécurité :

- de condamner ces violations du droit international commises par l'Inde et d'y mettre fin immédiatement ;
- d'appeler à l'arrêt immédiat du terrorisme d'État auquel se livre l'Inde et au respect de la souveraineté de toutes les nations ;
- de soutenir les efforts internationaux visant à faire en sorte que tous ces criminels répondent de leurs actes.

Le Pakistan est fermement attaché à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, et prône la paix et la sécurité en Asie du Sud par le dialogue, le respect mutuel et la justice. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de prendre des mesures décisives pour que les auteurs d'actes qui portent atteinte à la paix et à la sécurité mondiales soient tenus de rendre compte de leurs actes.

Votre autorité et l'engagement proactif du Conseil de sécurité sont essentiels à cet égard. Il est impératif que nous défendions collectivement les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de règlement pacifique des conflits afin de faire en sorte que toutes les nations du monde puissent vivre dans la paix et la sécurité.

Nous attendons avec intérêt que vous preniez rapidement des mesures pour régler cette question capitale.

Le sénateur
(Signé) Mohammad Ishaq **Dar**